



M A I R I E D E V I L L A R D O N N E L

FICHE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES

Prévu à l'article L 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles

Cette fiche de renseignements a pour objectif de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites, en cas de déclenchement par le Préfet, du plan d'alerte et d'urgence ou de l'activation par le Maire, du plan communal de sauvegarde.

Toutes les données recueillies dans ce formulaire sont facultatives tout comme votre inscription.

Personne âgée – handicapée – isolée – en difficulté (rayer les mentions inutiles)

IDENTITÉ DU BÉNÉFICIAIRE

Nom..... Prénom.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse

Téléphone fixe et portable.....

E-mail.....

TIERS QUI FORMULE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom..... Prénom.....

Lien de parenté.....

Adresse

Téléphone fixe et portable.....

E-mail.....

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom..... Prénom.....

Lien de parenté.....

Adresse

Téléphone fixe et portable.....

E-mail.....

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE BENEFICIAIRE

Service intervenant au domicile :

Nom, prénom ou raison sociale

Adresse.....

Téléphone.....

Téléassistance :

Raison sociale

Adresse.....

Téléphone.....

Médecin traitant :

Nom, prénom.....

Adresse.....

A..... /e.....

Signature du demandeur

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, sur la base de votre consentement, font l'objet d'un traitement destiné à la mairie pour l'inscription au registre nominatif des personnes à risque du plan d'alerte et d'urgence ainsi que pour la mise en place du dispositif d'alerte à la population dit « Plan Communal de Sauvegarde », afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux et l'organisation des secours en cas de déclenchement d'un des deux dispositifs. Les destinataires des données sont le maire, les personnels habilités de la mairie, ainsi que, sur sa demande, le préfet. Les données sont conservées jusqu'à ce qu'une demande de radiation ait été enregistrée, ou que le maire ait été informé par la personne de son départ de la commune, ou de son décès. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation du traitement de vos données et vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la mairie par courriel à : commune-de-villardonnell@wanadoo.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.